

Aide méthodologique à l'élaboration du mémoire à soutenir pour la délivrance du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (DPLG)¹

Textes de références

[Décret n°2010-1406 du 12 novembre 2010](#) relatif au diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (articles 2, 8 et 9) ;

[Arrêté du 1^{er} février 2011](#) relatif au diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (article 3).

Problématique du mémoire

Le mémoire tel qu'il est attendu dans le cadre du DPLG se présente sous la forme d'une analyse structurée autour d'une problématique précise, en lien avec les travaux que le candidat a exécutés ou auxquels il a participé lors de son stage ou au cours de son expérience professionnelle. Cette problématique, qui instaure la dynamique centrale du mémoire, doit être énoncée brièvement dès l'introduction.

Développée, la problématique doit conduire à une réflexion et à une mise en perspective des activités professionnelles, basées sur les fondements théoriques des disciplines convoquées et prenant appui sur le référentiel des activités professionnelles du géomètre-expert, principalement aux activités décrites au 1^o de l'article 1 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946. Au-delà de la réflexion théorique, le candidat devra mettre en avant ses capacités, connaissances et compétences dans les domaines se rapportant à l'exercice du métier de géomètre-expert.

La problématique doit être définie par le candidat en concertation avec son maître de stage² et un enseignant référent. Le maître de stage s'assure de l'intérêt professionnel du sujet choisi par le candidat. L'enseignant référent s'assure de l'intérêt scientifique ou juridique et de la validité des thèses énoncées. Il est le correspondant du candidat pour toutes les questions que ce dernier peut avoir à résoudre pour la réalisation de son mémoire (définition de la problématique, rédaction du plan, élaboration de la bibliographie, préparation de la soutenance).

Rédaction du mémoire

Le mémoire est un document écrit, d'environ 150 000 signes hors infographie, annexes et bibliographie.

Il convient de choisir une police de caractère de bon aspect (Arial corps 10, par exemple). Le texte définitif sera justifié sur les deux marges.

Le mémoire se compose :

1. d'une couverture recto, d'une page de titre et d'un avant-propos incluant les éventuels remerciements ;
2. d'une table des matières ;

¹ Document indicatif

² Pour les candidats relevant du régime transitoire qui ne sont plus en stage, le maître de stage doit être un géomètre-expert qui peut être l'actuel géomètre-expert employeur ou un géomètre-expert acceptant d'accompagner le candidat.

3. d'une introduction qui trouve sa bonne mesure entre deux et trois pages. Elle permet au lecteur de se faire une idée précise du sujet traité mais aussi de prendre connaissance de sa nécessité dans le contexte que le candidat a dû appréhender.

4. des chapitres techniques nécessaires, mettant en regard pratique et théorie et adossés aux ouvrages cités en bibliographie (sans que cela soit impératif, l'étudiant veillera à ce que ces chapitres soient d'un volume voisin les uns des autres).

5. d'une conclusion d'une longueur proche de celle de l'introduction. Elle doit synthétiser les résultats des chapitres antérieurs et prolonger la réflexion, le cas échéant, sur d'autres champs.

6. d'une liste de références bibliographiques des ouvrages utiles au lecteur classés par ordre alphabétique du nom de l'auteur en majuscules, suivis du prénom, de l'année de publication, du titre, du nombre de pages et enfin des références identifiant la publication (ISSN ou ISBN). Dans le texte principal, la référence sera indiquée par le nom de l'auteur en majuscules, du numéro de page [NOM, p.], le tout entre crochets.

7. le cas échéant, d'un ensemble d'annexes pouvant contenir des documents détaillés nécessaires pour suivre la démarche du candidat ;

8. d'une couverture verso.

Tous les textes et illustrations en provenance d'autres travaux autres que ceux de l'étudiant devront être présentés accompagnés de leurs sources (nom de l'auteur, identification de la publication), conformément aux dispositions de l'article L122-5 3 du Code de la propriété intellectuelle. Toute infraction est passible de poursuites. En tout état de cause, la reprise de documents existants ne peut constituer qu'une partie réduite du travail.

Le mémoire est accompagné de son résumé de quatre pages maximum ainsi que d'une liste des mots-clés pertinents (au maximum 10).

Le candidat doit remettre son mémoire (annexes comprises), accompagné du résumé et de la liste des mots-clés, un mois avant sa soutenance aux membres du jury, sous format papier en un exemplaire adressé au président du jury de soutenance et sous format électronique à l'ensemble des membres du jury, président inclus. Le fichier électronique sera au format PDF. Le maître de stage et l'enseignant référent sont également destinataires d'un exemplaire du mémoire, sous forme électronique.

Présentation orale

La soutenance proprement dite dure environ vingt minutes. Elle a pour but de préciser les enseignements tirés du travail effectué. Le jury apprécie la capacité du candidat à exposer son travail, à situer son mémoire dans le contexte professionnel et scientifique, à présenter les enjeux et les aspects prospectifs sous-tendus par ce travail. Pour cette présentation, le jury attend des candidats qu'ils utilisent tous les moyens de communication à disposition (présentation dynamique PowerPoint, animation...).

La soutenance est suivie d'un échange avec le jury d'une durée de vingt minutes. Le candidat est jugé sur la bonne maîtrise de son sujet, sa capacité à ouvrir la réflexion aux autres aspects de la profession de géomètre-expert (connaissance du contenu du référentiel des activités professionnelles des géomètres-experts). Ses qualités d'expression seront également appréciées.

La durée totale de la présentation orale n'excédera pas une heure.